

manoeuvre considérable, pourrait intervenir sur le marché canadien en vue d'en améliorer le rendement même s'il agissait dans le cadre d'un marché continental ou mondial. L'ampleur de l'offre ou les ventes de gouvernement à gouvernement pourraient avoir une incidence positive sur les recettes des producteurs. Étant donné la nature essentiellement nationale de l'industrie, on ne songe pas à mettre en place des contingents. L'enregistrement des producteurs et le traitement informatisé des renseignements la concernant permettraient d'établir de meilleures prévisions sur son évolution et de mettre en oeuvre rapidement des programmes d'assistance s'appliquant à tout l'ensemble.

En bref, ce programme réduira les coûts de mise en marché et renforcera la concurrence, améliorant ainsi le mécanisme de détermination des prix. Si ce dernier doit améliorer également de façon marginale les recettes des producteurs, il n'en supprimera pas pour autant l'instabilité des revenus et de l'industrie pas plus qu'il ne réglera les questions des niveaux de revenus des producteurs, de la multiplicité des programmes d'aide provinciaux et de l'incidence des forces économiques qui peuvent être jugées indésirables étant donné leurs répercussions sur l'industrie canadienne du boeuf.

2. Modèle de la Commission canadienne du lait

Le principal objectif de ce modèle est la création d'un programme de stabilisation du revenu à l'intention des éleveurs-naisseur dans le contexte d'une gestion de l'offre. Le gouvernement fédéral créerait, par voie législative, un organisme national chargé d'administrer un programme national de soutien du revenu dans l'industrie du boeuf. Les agents nommés par le gouvernement fédéral et le personnel de cet organisme, avec le